

Québec, le 9 avril 2019

Par courriel

**OBJET : Demande d'accès à l'information**  
**Nd : 200-168-03**

---

Monsieur,

Le 21 mars dernier, nous accusions réception de votre correspondance du 21 mars 2019, laquelle consiste en une demande d'accès faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1) (la « Loi ») par laquelle vous indiquiez vouloir :

«J'aimerais obtenir copie des documents suivants en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

- 1) Détail des statistiques de téléchargement de l'application mobile «Où ça va?» sur les systèmes Android (Google play) et Apple (App Store), ventilé par mois depuis le lancement de l'application.
- 2) Détail des statistiques de désinstallation de l'application mobile «Où ça va?» sur les systèmes Android (Google play) et Apple (App Store), ventilé par mois depuis le lancement de l'application.
- 3) Détail du nombre d'utilisateurs actifs de l'application mobile «Où ça va?» sur les systèmes Android (Google play) et Apple (App Store), ventilé par mois depuis le lancement de l'application.
- 4) Tout rapport, notes, courriels et autres communications concernant le rendement, les statistiques et l'utilisation de l'application mobile «Où ça va?»
- 5) Détails ventilés des coûts de production, de mise à jour, de maintien et tout autre coût liés à l'application mobile «Où ça va?»
- 6) Si l'application mobile «Où ça va?» a été développée à l'externe, le détail du contrat liant votre organisme au développeur
- 7) Si l'application mobile «Où ça va?» a été développée à l'interne, détails des effectifs (nombre d'employés, durée de la mobilisation sur le projet, etc) nécessaires à la production.»

Faisant suite à une conversation téléphonique entre vous et la soussignée, vous confirmez par écrit le 21 mars 2019, que :

« Effectivement, la demande concerne bien l'application «Ça va où» de votre organisme.

Pour ce qui est du contrat, les détails que je cherche à obtenir sont bel et bien les coûts totaux du développement de l'application mobile. »

Voici les informations demandées (à noter qu'il n'y a pas de documents relativement au point 4 de votre demande, les statistiques étant incluses dans les tableaux qui suivent) :

- Tableau des téléchargements et désinstallations de l'application mobile
- Tableau explicatif des coûts

Espérant le tout conforme, recevez, monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses,



Me Stéphanie Nadeau  
Directrice Secrétariat général et Services juridiques

La responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* pour RECYC-QUÉBEC

PJ : Tableau des téléchargements et désinstallations de l'application mobile  
Tableau explicatif des coûts

## Avis de recours (art. 97, 101)

### Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

### Révision

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout en en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Bureau 1.10  
575, rue Saint-Amable  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Tél. : 418 528-7741  
Numéro sans frais : 1 888 528-7741  
Télééc. : 418 529-3102

#### Montréal

Bureau 501  
480, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2Y 3Y7  
Tél. : 514 873-4196  
Numéro sans frais : 1 888 528-7741  
Télééc. : 514 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites à un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres textes de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Québec  
300, rue Saint-Paul, bur. 411  
Québec (Québec) G1K 7R1  
Téléphone : 418 643-0394  
Télécopieur : 418 643-6507  
[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

Montréal  
141, avenue du Président Kennedy, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 1Y4  
Téléphone : 514 352-5002  
Télécopieur : 514 873-6542

**Total des téléchargements et désinstallations de l'application mobile**

	18-avr	18-mai	18-juin	18-juil	18-août	18-sept	18-oct	18-nov	18-déc	19-janv	19-févr	19-mars	TOTAL
Téléchargements	20836	9073	9048	6565	3475	2959	4222	4400	3414	7698	7850	4771	84311
Désinstallation	1147	1341	1679	1647	1177	898	888	791	745	1085	1297	1105	13800

**Téléchargements et désinstallations selon le système d'opération**

	18-avr	18-mai	18-juin	18-juil	18-août	18-sept	18-oct	18-nov	18-déc	19-janv	19-févr	19-mars	TOTAL
Android - Téléchargements	*	5062	3316	1520	1202	1658	1708	1360	3673	4377	2142	27761	
Android - Suppressions	*	1679	1647	1177	898	888	791	745	1085	1297	1105	11714	
IOS - Téléchargements	*	3986	3249	1955	1757	2564	2692	2054	4025	3473	2629	29686	
IOS - Suppressions	**	**	**	**	**	**	**	**	**	**	**	**	**

\*La console qui nous fournit les statistiques (Firebase) éprouve un problème lorsqu'on applique les filtres de systèmes d'opération pour les mois d'avril et mai 2018.

Nous ne pouvons que voir le nombre de téléchargements total sans distinction entre IOS et Android pour les deux premiers mois.

\*\* La compagnie Apple ne fournit pas les données de suppression d'application mobile pour leur système d'opération.

Le nombre de désinstallations total ne reflète que ceux pour Android.

**Utilisateurs actifs selon le système d'opération**

	18-avr	18-mai	18-juin	18-juil	18-août	18-sept	18-oct	18-nov	18-déc	19-janv	19-févr	19-mars
Utilisateurs actifs IO	21399	13217	11991	11058	9159	9013	10352	11371	11013	14541	12384	11403
Utilisateurs actifs A	14459	12624	13292	11523	8550	7468	8237	8703	8534	12081	13000	10603

Ce tableau représente le nombre de fois que l'application a été ouverte pendant chaque mois.

Si une personne ouvre l'application 3 fois en une journée, cela comptera pour 3 activations.

Factures: 421 (27-03-17) 0001 (31-03-17) 519 (15-08-17) 564 (19-10-17) 583 (15-11-17) 612 (31-12-17) 616 (31-12-17) 14100 (06-02-18)

Développement Application mobile (Osédea)	14 400,00 \$				6 000,00 \$	6 500,00 \$	7 700,00 \$		
Maintien App (banque d'heures) (Osédea)	1 280,00 \$			4 000,00 \$			1 920,00 \$		
Rencontres de travail (banque d'heures)(Osédea)			600,00 \$						
Production iFrame (Osédea)									
Intégration iFrame (O2Web)									2 530,40 \$
Recension initiale des données (Sirouxmetho)		19 236,00							
<b>Total par facture</b>	<b>15 680,00 \$</b>	<b>19 236,00 \$</b>	<b>600,00 \$</b>	<b>10 000,00 \$</b>	<b>6 500,00 \$</b>	<b>7 700,00 \$</b>	<b>1 920,00 \$</b>	<b>2 530,40 \$</b>	

( suite )

total selon  
affectation

Développement Application mobile (Osédea)										34 600,00 \$
Maintien App (banque d'heures) (Osédea)	1 760,00 \$	840,00 \$	2 240,00 \$	1 920,00 \$	480,00 \$					14 440,00 \$
Rencontres de travail (banque d'heures)(Osédea)										600,00 \$
Production iFrame (Osédea)							15 500,00 \$	640,00 \$		16 140,00 \$
Intégration iFrame (O2Web)										2 530,40 \$
Recension initiale des données (Sirouxmetho)										19 236,00 \$
<b>Total par facture</b>	<b>1 760,00 \$</b>	<b>840,00 \$</b>	<b>2 240,00 \$</b>	<b>1 920,00 \$</b>	<b>480,00 \$</b>	<b>15 500,00 \$</b>	<b>640,00 \$</b>	<b>2 530,40 \$</b>	<b>19 236,00 \$</b>	<b>87 546,40 \$</b>